

hospitalisation ou internement de force

Par [CorineCHS](#) Postée le 22/01/2019 08:33

Bonjour mon frère est alcoolo dépendant depuis des années, depuis quelques mois il ne va plus travailler et boit nuit et jours. Il refuse tous soins et cure et nous le voyons dépérir tous les jours. Nous avons tout essayé, nous sa famille, ses amis et collègue de travail, mais il reste chez lui et ne sort plus. Mon beau frère lui rend visite souvent et Eric mon frère ouvre une fois sur deux, et quand il n'ouvre pas la porte et bien mon beau frère l'entend derrière la porte parlé tout seul, ou crier que tout le monde le fait chier...

La situation est insoutenable, nous sommes démunis devant cette situation car toute la famille vie ça au quotidien. Nous avons peur un jour de le retrouver mort chez lui.

Pourquoi il n'y a pas un moyen de l'hospitaliser de force? Mes parents ne peuvent ils pas demander un internement de force? On n'a pas le droit à notre époque de laisser quelqu'un mourir comme ça seul chez lui.

Oui j'ai oublié de le préciser, il vit seul et sans enfants, il va avoir 54 ans.

Mon Dieu que cette situation est difficile, c'est terrible pour tout le monde, car nous essayons de lui faire entendre raison, et de se rendre au moins chez le médecin mais il n'y a rien à faire...Quant au téléphone, il ne réponds plus depuis longtemps, ni à ses amis, ni à nous.

Pour l'amour du ciel conseillez moi et aidez moi.

Mise en ligne le 22/01/2019

Bonjour,

Nous entendons et comprenons votre profond désarroi et votre inquiétude au sujet de la situation de votre frère mais il est vrai qu'il n'existe pas de mesure de soins sous contrainte en addictologie pouvant être demandée par la famille. Les soins sous contrainte ne sont possibles que pour des personnes souffrant de troubles psychiatriques avérés, la demande du tiers devant être appuyée par deux certificats médicaux circonstanciés, et consistent en premier lieu en une hospitalisation en unité psychiatrique pour une période d'observation. Nous ne serons pas en mesure de vous dire si le cas de votre frère pourrait relever de cette procédure.

Bien que votre frère soit dans le refus de consulter, indépendamment de lui, en tant que proche vous pourriez être reçue en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) par des professionnels spécialisés pouvant vous conseiller et vous guider pour la suite. La plupart de ces centres propose effectivement de soutenir et d'accompagner l'entourage en proie à des situations complexes et

douloureuses comme celle que vous décrivez. Peut-être serait-il possible ainsi, par votre intermédiaire, d'amener votre frère vers une acceptation des soins.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des deux centres les plus proches de chez vous. Les consultations y sont confidentielles et non payantes. Au delà d'être un moyen pour les proches de ne pas rester seuls devant des situations "bloquées" et difficiles, cela offre la possibilité à ceux qui le souhaitent d'être aidés à aider.

Notre service reste évidemment disponible si vous ou d'autres membres de votre famille, votre frère bien sûr, avez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Centre Rivage- centre de soins en addictologie](#)

10, avenue Frédéric Joliot-Curie
95200 SARCELLES

Tél : 01 39 93 66 67

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30. Fermeture à 17h le mercredi.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations de préférence le mardi après-midi.

COVID -19 : Reprise des consultations en présentiel avec des aménagements.

[Voir la fiche détaillée](#)

[CSAPA- Consultations d'addictologie](#)

2 rue du Limousin
Centre municipal de santé de Balagny
93600 AULNAY SOUS BOIS

Tél : 01 48 79 41 06

Site web : www.aulnay-sous-bois.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi : 10h00-12h30 14h00-18h00 samedi matin : 10h00-12h00

Accueil du public : Accueil libre: mardi, jeudi, samedi de 8h à 9h. Consultations médicales: mardi, jeudi, samedi: 10h-12h, mercredi 10h-11h et mercredi 13h-15h30. Consultations psychologiques : lundi:

10h15-11h45 et 13h45-16h45, mardi 14h15-17h30, vendredi 9h15-12h30.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières

[Voir la fiche détaillée](#)